



SARTHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°142 DU 02 10 2024

PUBLIÉ LE 2 OCTOBRE 2024

Sommaire

DSDEN / Division des Finances et des Affaires Générales

72-2024-10-23-00001 - arrêté 2024-06 CDAS sept 2024 (2 pages)

Page 3

72-2024-09-23-00009 - arrêté 2024-07 CAPD - sept 2024 (6 pages)

Page 6

DSDEN

72-2024-10-23-00001

arrêté 2024-06 CDAS sept 2024

**Arrêté n° 2024-06 du 23 septembre 2024 portant modification de la
composition de la Commission Départementale d'Action Sociale**

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin relatif au CSA, désagrégé pour le département de la Sarthe, et de répartition de sièges lors des élections professionnelles s'étant déroulées du 1^{er} décembre au 08 décembre 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2023-02 du 20 janvier 2023 portant composition du comité social d'administration – spécial départemental ;

Vu les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants à la CDAS, et la proposition de la MGEN – toutes transmises au Rectorat ;

Vu le courrier en date du 03 juillet 2024 de l'organisation syndicale FSU modifiant les membres représentatifs de son organisation ;

ARRÊTE

Article 1

Cet arrêté abroge l'arrêté n° 2023-06 du 09 février 2023 de composition de la CDAS

Article 2

Sont nommés membres de la commission départementale d'action sociale de la Sarthe :

I – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Madame Anne-Marie RIOU, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'Education Nationale
- Madame Nathalie DAVAL, Principale du collège Costa-Gavras LE MANS

II – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Au titre de la FSU :

TITULAIRES

Madame Julie PAULIN
Madame Véronique NOGUERO
Madame Leiza TOUAHRIA
Madame Karine PECCATTE

SUPLÉANTS

Madame Hélène LACHENDROWIECZ
Madame Delphine MARIE
Monsieur Julien CRISTOFOLI
Madame Isabelle ACHART

- Au titre de l'UNSA :

TITULAIRES

Madame Laura ZUCCHETTI

SUPPLÉANTS

Monsieur Willy VAUVELLE

III – REPRÉSENTANTS DE LA MGEN

TITULAIRES

Madame Angélique DOISNEAU

Monsieur Sylvain GUERANT

Monsieur Patrick HOUBIN

Monsieur Alain GUETTE

Madame Emmanuelle CHAIGNE-JOLY

SUPPLÉANTS

Madame Sigrid ANDRIEU

Monsieur Pierre BONNANT

Monsieur Patrick MUSSARD

Madame Martine LAMARQUE

Monsieur Jean-Marie VIALLE

Article 3

Le mandat des membres représentants du personnel est de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 4

La Secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Sarthe.

Au Mans, le 23 septembre 2024

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des
Services de l'Éducation nationale,

SIGNÉ

Dominique POGGIO

DSDEN

72-2024-09-23-00009

arrêté 2024-07 CAPD - sept 2024

Arrêté n° 2024-07 du 23 septembre 2024 portant modification de la composition de la commission administrative paritaire départementale de la Sarthe

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n°61-1012 du 7 septembre 1961 modifié portant dispositions statutaires concernant les instituteurs ;
- VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU** le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- VU** le procès-verbal du 8 décembre 2022 relatif à la proclamation des résultats du scrutin du 1^{er} au 8 décembre 2022 afférent à l'élection des représentants du personnel à la CAPD unique et commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la Sarthe ;
- VU** les nominations nouvelles issues du mouvement des personnels représentant l'administration ;
- VU** les départs en retraite de représentants du personnel ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la Sarthe :

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

MEMBRES TITULAIRES

- Madame Dominique POGGIO, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,
- Madame Anne-Marie RIOU, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Monsieur Manuel GUIET, Inspecteur de l'Éducation nationale, adjoint au Directeur académique,
- Madame Catherine CAILLEAU Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de l'A.S.H.,
- Monsieur Jean-Luc BALLOT, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé du Pré-élémentaire (maternelle),
- Madame Christine PEZAVANT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LE MANS SUD,
- Madame Edwige BRIGNONE, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de MONTVAL SUR LOIR,

- Monsieur Charles MAHOUI, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de MAMERS,
- Monsieur Frédéric JOUBIN, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de LE MANS COULAINES,
- Monsieur Benjamin BIGOT, Attaché principal d'administration de l'État, responsable de la division du premier degré de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

MEMBRES SUPPLEANTS

- Monsieur Rémi MONBRUN, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de LE MANS COULAINES,
- Monsieur Steve WINTER, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription LE MANS OUEST,
- Madame Isabelle LE MOAL, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de SABLE-SUR-SARTHE,
- Madame Céline LAVIALLE, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LA FLECHE,
- Madame Magali PICHON, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LA FERTÉ BERNARD,
- Madame Christine LEON, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription d'ALLONNES,
- Monsieur Claude BLANCHET, Attaché d'administration de l'État, responsable de la division des ressources humaines de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Marylène CHANCEREL, Attachée Principale d'administration de l'État, responsable de la division des établissements scolaires de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Valérie BLIN-MARQUET, Attachée principale d'administration de l'État, responsable de la division des finances et des affaires générales de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Florence BODINIER, Attachée principale d'administration de l'Etat, responsable du pôle académique de gestion des bourses de la direction des services départementaux de l'Education nationale.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES

- Madame Leïza TOUAHRIA, SNUipp-FSU
- Madame Rose FRANCHETEAU, SNUipp – FSU
- Monsieur Julien CRISTOFOLI, SNUipp-FSU
- Madame Esther FALLOT, SNUipp-FSU
- Madame Delphine THIBAUD, SNUipp-FSU
- Madame Estelle LALLIER, SNUipp-FSU
- Madame Mathilde JACK, SNUipp-FSU

- Madame Léa LOOTEN, SE-UNSA
- Madame Laura ZUCCHETTI, SE-UNSA

- Monsieur Quentin LEGAY, FNEC-FP-FO

MEMBRES SUPPLEANTS

- Madame Eléonore PERRODEAU-LEDOS, SNUipp-FSU
- Madame Fabienne QUINTON, SNUipp-FSU
- Madame Gaëlle LAULIER-SIMON, SNUipp-FSU
- Monsieur Arnaud PERROTIN, SNUipp – FSU
- Madame Marina MOREAU, SNUipp-FSU
- Monsieur Pierrick SAMSON, SNUipp-FSU
- Madame Catherine LE GALL, SNUipp-FSU

- Monsieur Willy VAUVELLE, SE-UNSA
- Madame Nadège BOURDAIS, SE-UNSA

- Monsieur Laurent BENOIST, FNEC-FP-FO

Article 2

Le mandat des représentants à l'article 1^{er} du présent arrêté est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les représentants de l'administration peuvent être remplacés dans les conditions prévues à l'article 8 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié, jusqu'au renouvellement de la commission paritaire.

Les représentants des personnels peuvent être remplacés dans les conditions prévues à l'article 9 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs du préfet du département de la Sarthe.

Le Mans, le 23 septembre 2024

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique
Des services de l'Éducation nationale,

SIGNÉ

Dominique POGGIO

Arrêté n° 2024-07 du 23 septembre 2024 portant modification de la composition de la commission administrative paritaire départementale de la Sarthe

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,

- VU** le code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n°61-1012 du 7 septembre 1961 modifié portant dispositions statutaires concernant les instituteurs ;
- VU** le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles ;
- VU** le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- VU** le décret n°2022-670 du 26 avril 2022 relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard de certains fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU** l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1^{er} au 8 décembre 2022 ;
- VU** le procès-verbal du 8 décembre 2022 relatif à la proclamation des résultats du scrutin du 1^{er} au 8 décembre 2022 afférent à l'élection des représentants du personnel à la CAPD unique et commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la Sarthe ;
- VU** les nominations nouvelles issues du mouvement des personnels représentant l'administration ;
- VU** les départs en retraite de représentants du personnel ;

A R R Ê T E

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission administrative paritaire départementale unique commune aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles de la Sarthe :

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

MEMBRES TITULAIRES

- Madame Dominique POGGIO, Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,
- Madame Anne-Marie RIOU, Secrétaire générale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Monsieur Manuel GUIET, Inspecteur de l'Éducation nationale, adjoint au Directeur académique,
- Madame Catherine CAILLEAU Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de l'A.S.H.,
- Monsieur Jean-Luc BALLOT, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé du Pré-élémentaire (maternelle),
- Madame Christine PEZAVANT, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LE MANS SUD,
- Madame Edwige BRIGNONE, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de MONTVAL SUR LOIR,

- Monsieur Charles MAHOUI, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de MAMERS,
- Monsieur Frédéric JOUBIN, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de LE MANS COULAINES,
- Monsieur Benjamin BIGOT, Attaché principal d'administration de l'État, responsable de la division du premier degré de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale.

MEMBRES SUPPLEANTS

- Monsieur Rémi MONBRUN, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription de LE MANS COULAINES,
- Monsieur Steve WINTER, Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription LE MANS OUEST,
- Madame Isabelle LE MOAL, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de SABLE-SUR-SARTHE,
- Madame Céline LAVIALLE, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LA FLECHE,
- Madame Magali PICHON, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription de LA FERTÉ BERNARD,
- Madame Christine LEON, Inspectrice de l'Éducation nationale chargée de la circonscription d'ALLONNES,
- Monsieur Claude BLANCHET, Attaché d'administration de l'État, responsable de la division des ressources humaines de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Marylène CHANCEREL, Attachée Principale d'administration de l'État, responsable de la division des établissements scolaires de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Valérie BLIN-MARQUET, Attachée principale d'administration de l'État, responsable de la division des finances et des affaires générales de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale,
- Madame Florence BODINIER, Attachée principale d'administration de l'Etat, responsable du pôle académique de gestion des bourses de la direction des services départementaux de l'Education nationale.

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

MEMBRES TITULAIRES

- Madame Leïza TOUAHRIA, SNUipp-FSU
- Madame Rose FRANCHETEAU, SNUipp – FSU
- Monsieur Julien CRISTOFOLI, SNUipp-FSU
- Madame Esther FALLOT, SNUipp-FSU
- Madame Delphine THIBAUD, SNUipp-FSU
- Madame Estelle LALLIER, SNUipp-FSU
- Madame Mathilde JACK, SNUipp-FSU

- Madame Léa LOOTEN, SE-UNSA
- Madame Laura ZUCCHETTI, SE-UNSA

- Monsieur Quentin LEGAY, FNEC-FP-FO

MEMBRES SUPPLEANTS

- Madame Eléonore PERRODEAU-LEDOS, SNUipp-FSU
- Madame Fabienne QUINTON, SNUipp-FSU
- Madame Gaëlle LAULIER-SIMON, SNUipp-FSU
- Monsieur Arnaud PERROTIN, SNUipp – FSU
- Madame Marina MOREAU, SNUipp-FSU
- Monsieur Pierrick SAMSON, SNUipp-FSU
- Madame Catherine LE GALL, SNUipp-FSU

- Monsieur Willy VAUVELLE, SE-UNSA
- Madame Nadège BOURDAIS, SE-UNSA

- Monsieur Laurent BENOIST, FNEC-FP-FO

Article 2

Le mandat des représentants à l'article 1^{er} du présent arrêté est de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les représentants de l'administration peuvent être remplacés dans les conditions prévues à l'article 8 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié, jusqu'au renouvellement de la commission paritaire.

Les représentants des personnels peuvent être remplacés dans les conditions prévues à l'article 9 du décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié, pour la durée du mandat restant à courir.

Article 3

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Sarthe est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs du préfet du département de la Sarthe.

Le Mans, le 23 septembre 2024

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique
Des services de l'Éducation nationale,

SIGNÉ

Dominique POGGIO